

Le 16 juillet 2020



Commune de Lavans-lès-Saint-Claude

Conseil Municipal du jeudi 9 juillet 2020 COMPTE RENDU

Le Conseil Municipal de la Commune de Lavans-lès-Saint-Claude s'est réuni le jeudi 9 juillet 2020 à 19h00, à la salle des fêtes de Lavans-lès-Saint-Claude, sous la présidence de Monsieur Philippe PASSOT, maire, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et des dispositions de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 (compte tenu de la capacité d'accueil de la salle de réunion, la séance est ouverte au public, mais avec un nombre maximal de personnes autorisées à y assister fixé à dix).

Présents : Annie AROURI, Véronique ASNAR, Ludovic BAROUEDEL, Jean-Paul BERNASCONI, Cécile CHIQUET, Agostinho DA SILVA, Rachel DA SILVA TEIXEIRA, Alain DURAFFOURG (*arrivé à 19h35*), Sandrine DUTOIT, Alain JEANNIER, Aline LACROIX, Magali LAHU, Emmanuel MICHAUD, Jean-François MINY, Philippe PASSOT, Bruno PERRIER, Magali PHILIPPE, Laurent PLAUT, Antoine PULICE, Virginie REYBIER, et Guillaume SAILLARD.

Absents excusés : Emilia BRULE (pouvoir à Philippe PASSOT) et Nathalie MICHAUD.

Absent : néant.

Guillaume SAILLARD a été nommé secrétaire de séance.

Vivian CAVALIERE, directeur général des services, est présent.

A défaut d'indication contraire, les décisions sont adoptées à l'unanimité.

Les comptes rendus des réunions du conseil municipal des 25 mai et 4 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité.

Les conseillers municipaux observent une minute de silence en mémoire de M. Didier BAROUEDEL, Responsable du service technique, décédé récemment à l'âge de 60 ans.

Le Maire informe l'assemblée qu'il proposera de dénommer le nouveau centre technique municipal « Didier BAROUEDEL », lors de la prochaine séance du conseil municipal.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Décisions prises en vertu des délégations d'attribution du 3 juin au 8 juillet 2020

Le Maire rend compte aux conseillers des différentes décisions prises par délégation au cours du mois écoulé :

... / ...

N° :	DATE :	DOMAINE :	OBJET :
D31/2020	3 juin 2020	Régie de recettes	Nomination d'un régisseur et des suppléants de la régie de recettes instituée par délibération du 3 janvier 2019.
D32/2020	3 juin 2020	Régie de d'avances	Nomination d'un régisseur et des suppléants de la régie d'avances instituée par délibération du 3 janvier 2019.
D33/2020	3 juin 2020	Commande publique	Fourniture et pose de trois stores extérieurs automatiques sur le bâtiment de l'ALSH Les Fariboles / entreprise Store Innovation (71130 NEUVY-GRANDCHAMP) / montant de 3 970 € H.T.
D34/2020	3 juin 2020	Domaine et patrimoine	Location du bâtiment 1 rue François Bourdeaux à Mme Marie-Hélène BEDOUIN / période du 15 juin au 30 septembre 2020 / loyer mensuel de 500 €.
D35/2020	10 juin 2020	Commande publique	Réalisation des travaux de raccordement aux réseaux eau potable et assainissement de la parcelle F1 du lotissement communal du « Crêt du Bief » / entreprise SOGEDO (39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX) / montant de 3 039,88 € H.T.
D36/2020	11 juin 2020	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles 440 C n° 196 et 197 « Petit Châtel » (Pratz), propriété de MM. Eric et Gérard EPAILLY (39170 COTEAUX DU LIZON).
D37/2020	19 juin 2020	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle 440 C n° 327 « La Vie Folle » (Pratz), propriété des Ets ODOBEZ SA (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE).
D38/2020	19 juin 2020	Domaine et patrimoine	Location du logement T3 26 Grande Rue à Mme Noëlle CHEVASSUS-VERSOIX / période du 1 ^{er} septembre 2020 au 31 août 2021 / loyer mensuel de 233 € + charge de 96 €.
D39/2020	18 juin 2020	Domaine et patrimoine	Mise à disposition des parcelles communales 440 B 214, 382 et 384 « Aux Amaurandes » (Pratz) à M. Eric GREGIS (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE) / période du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023 / à titre gratuit.
D40/2020	22 juin 2020	Commande publique	Maintenance et entretien annuel du panneau d'affichage public lumineux / entreprise Centaure Systems (62290 NOEUX-LES-MINES) / caractéristiques : maintenance préventive et curative, visite annuelle avec tests et nettoyage, montant annuel : 1 333,20 € T.T.C. (actualisation = + 1 % par an, soit un montant total estimé à 5 414,00 € T.T.C.), durée du contrat : 4 ans, à compter du 30 août 2020.
D41/2020	22 juin 2020	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur la parcelle AD n°211 « Sous la Fortune » (Lavans-lès-Saint-Claude), propriété de Mme Hurigül ARTIK et de MM. Birkan, Erkan et Wolkan TORUN (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE).
D42/2020	25 juin 2020	Commande publique	Réalisation des travaux d'aménagement d'un mur de soutènement pour l'implantation des conteneurs semi-enterrés du SICTOM du Haut-Jura, Rue du Tacot Pratz / entreprise DI LENA and Co Terrassement (39400 MORBIER) / montant de 6 775,50 € H.T.
D43/2020	26 juin 2020	Adhésion association	Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'Association des Maires du Jura (39000 LONS LE SAUNIER) / année 2020 / montant de la cotisation annuelle : 825 €.
D44/2020	1 ^{er} juillet 2020	Domaine et patrimoine	Location du bâtiment 184 rue Simon Lahu à la société Brasserie du Lizon (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE) / période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2020 / loyer mensuel : 800 €
D45/2020	6 juillet 2020	Urbanisme	Renonciation au droit de préemption urbain sur les parcelles AS n°437 et n°438 « Au Village » (Lavans-lès-Saint-Claude), propriété de M. et Mme Jean-Michel GROSSIORD (39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE).
D46/2020	8 juillet 2020	Commande publique	Mission de maîtrise d'œuvre (phases AVP à AOR) pour les travaux de VRD du CIS du Lizon / cabinet Olivier (39400 MORBIER) / montant de 5 200 € H.T.

Définition des limites de la délégation relative aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Le Maire transmet aux élus les termes du courrier de Madame la Sous-Préfète de Saint-Claude, daté du 10 juin et relatif à la délibération de délégation des attributions au Maire

prise par le Conseil Municipal le 25 mai. Il explique que le Contrôle de Légalité invite les conseillers à fixer plus précisément les limites et les conditions d'exercice de la délégation n°14.

Le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire l'attribution modifiée suivante :

14) de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme : Permis de Construire (P.C.) et Déclaration Préalable (D.P.) pour l'édification, la transformation et la démolition des bâtiments communaux (clôtures incluses), le dépôt des Permis d'Aménager (P.A.) étant exclus de cette délégation.

FINANCES

Renouvellement du crédit relais de 700 000 € pour le lotissement du « Crêt du Bief »

Le Maire explique aux élus que le crédit relais d'un montant de 700 000 €, souscrit pour trois ans auprès de la Caisse d'Épargne en 2017, est arrivé à échéance. Dans l'attente de l'encaissement des recettes issues de la vente des terrains du lotissement communal du Crêt du Bief, il convient donc de renouveler ce prêt relais.

Le Conseil décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté (25000 BESANCON), un crédit relais à taux fixe d'un montant de 700 000 €, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Durée totale : 3 ans,

Taux fixe : 0,88 %,

Frais de dossier : 0,10 % du montant accordé,

Calcul et paiement des intérêts : trimestriel.

Il autorise le Maire à signer le contrat correspondant à ce crédit relais.

Modification des indemnités de fonction des membres de la Municipalité

Le Maire rappelle que les conseillers avaient instaurés le 25 mai les indemnités de fonction allouées aux maires et aux adjoints. Il présente le recours gracieux exercé le 1^{er} juillet au titre du Contrôle de Légalité par la Sous-Préfecture, qui stipule que :

- les indemnités actuellement allouées aux élus dépassent l'enveloppe maximale autorisée,
- la délibération correspondante doit être retirée et les modalités d'attribution des indemnités doivent être revues.

Le Conseil Municipal retire la délibération en date du 25 mai 2020, référencée N°20 MAI 02.

Il fixe l'indemnité mensuelle :

* du Maire de la Commune Nouvelle à 42,00 % de l'indice 1027,

* du 1^{er} Adjoint au maire à 30,18 % de l'indice 1027,

* des Maires délégués de Pratz et de Ponthoux, ainsi que des autres Adjointes au maire ayant délégation à 15,68 % de l'indice 1027.

Subventions communales 2020 : courriers de remerciement des associations

Le Maire donne lecture aux élus des courriers reçus en mairie de l'école maternelle et de l'association Anim'Lavans, suite aux attributions d'aides financières pour 2020.

De même, il leur fait part des remerciements de l'association Les Fariboles dont l'équipement de la cantine vient d'être renouvelé (installation d'un lave-vaisselle et d'un four).

URBANISME ET TRAVAUX

Aménagement des espaces et bâtiments publics du centre-bourg

Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre :

Le Maire indique que la Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 juin a rendu un avis favorable sur la deuxième modification du marché de maîtrise d'œuvre. Celle-ci est générée par l'augmentation du volume de travaux entre les phases pré-programme (abords de la mairie et de l'église en 2018) et A.P.D. (périmètre étendu à la rue François Bourdeaux et la Grande Rue en 2020), entraînant une incidence financière sur les phases PRO et A.C.T. à A.O.R. du maître d'œuvre.

Le Conseil accepte de passer un avenant n°2 au marché de programmation et de maîtrise d'œuvre de l'opération d'aménagement du centre-bourg avec le groupement Atelier Zou (39000 LONS-LE-SAUNIER) et ABCD Ingénierie (39570 MONTMOROT), le montant dudit marché modifié par avenant n°1 de 66 594 € H.T. étant modifié en augmentation de 19 635 € H.T., et porté à la somme globale de 86 229 € H.T.

Il autorise le Maire à signer cet avenant.

Etat d'avancement des demandes de subventions :

Le Maire rappelle aux élus que les dépenses pour les travaux d'aménagement du centre-bourg / Place Gilbert Cottet-Emard s'établissent à 1 018 740 € H.T. Les recettes sont constituées par les subventions accordées suivantes :

- Etat / D.E.T.R. 2020 : 225 297 €,
- Région / revitalisation bourgs-centres : 216 800 €,
- et Département / D.S.T. 2020 : 203 750 €.

En outre, il précise que les travaux de démolition des deux maisons rue François Bourdeaux seront réalisés début 2021.

Le groupe de travail pour la mise en place des animations d'appropriation des espaces publics du centre-bourg - démarche participative « Lavans Demain » - se réunira le 16 juillet.

SICTOM du Haut-Jura : implantation de 14 conteneurs semi-enterrés sur la Commune déléguée de Pratz

Le Maire explique aux conseillers que le Syndicat a adressé en mairie le projet d'avenant n°6 à la convention tripartite de 2013, pour l'installation de 14 nouveaux conteneurs semi-enterrés sur le territoire de Pratz, à savoir : rue du Tacot, hameau de Saint-Romain, hameaux de Champied et de Petit Châtel, à la Vie Folle et lotissement rue Gérard Millet.

Le Conseil Municipal approuve les termes de cet avenant dans le cadre de la programmation de travaux 2020, et autorise le Maire à le signer avec le SICTOM du Haut-Jura et la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

Rénovation de la toiture de l'ancien presbytère : choix des entreprises de travaux

La commande des travaux de rénovation de la toiture aux entreprises est reportée à septembre 2020, afin de bénéficier des nouveaux dispositifs de subventions régionales, départementales et intercommunales (plans locaux de relance économique).

Rapport annuel 2019 sur l'assainissement collectif

Jean-Paul BERNASCONI donne lecture aux conseillers du rapport annuel suivant, concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif :

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en juillet 2014. Elle fonctionne selon le procédé des boues activées avec nitrification, dénitrification et déphosphatation. Les boues sont stockées dans des lits de séchage et traitées par rhizocompostage (filtres plantés de roseaux). La gestion, conduite et maintenance est assurée par la société SOGEDO depuis le 1^{er} janvier 2017 en vertu d'une délégation de service public.

Données générales :

Milieu récepteur : la Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain

Capacité théorique de traitement : 4 000 équivalents habitants

Débit de référence journalier : 945 m³

Quantité de matières sèches produites : 14 000 kg (13 000 kg en 2018)

Nombre d'abonnements au service : 937 (970 en 2018)

Population supposée raccordée : 2 295 habitants (2 375 en 2018)

Les principales entreprises industrielles raccordées sont : Lamy Transport, Meynier et Fils, Millet, Millet-Forestier, Odobez, Remy Pesse et Smoby.

Données financières :

Au 1^{er} janvier 2019, la redevance assainissement est composée de :

- une part fixe de 54 € / compteur COMMUNE + 36 € SOGEDO

- une part variable de 0,57 € / m³ d'eau COMMUNE + 0,53 € SOGEDO

Le compte administratif 2019 (établi hors T.V.A.) se présente ainsi :

Dépenses d'exploitation 135 105,71 €

Recettes d'exploitation 184 141,90 €

- Ce qui définit un excédent de fonctionnement de 49 036,19 €

Dépenses d'investissement 680 087,40 €

Recettes d'investissement 641 338,34 €

- Ce qui définit un déficit d'investissement de 38 749,06 €

Le résultat de clôture est positif à hauteur de 10 287,13 €

Travaux, études et suivis en 2019 :

- rénovation des réseaux rue Albert Camus,

- réalisation des diagnostics de contrôle de raccordement des immeubles,

- contrôle des dispositifs d'auto-surveillance de la station d'épuration par le Département.

Le Conseil approuve le rapport annuel sur l'assainissement 2019.

Compte-rendu de la commission urbanisme du 6 juillet 2020

Jean-Paul BERNASCONI expose aux élus les différents points abordés par la commission, lors de ses deux réunions, les 15 juin et 6 juillet : présentation des plans locaux d'urbanisme des communes déléguées de Lavans-lès-Saint-Claude et de Pratz, projet de démarche participative « Lavans Demain, construisons l'avant-demain », maîtrise foncière / acquisitions d'immeubles rue François Bourdeaux, construction du nouveau Centre d'Incendie et de Secours du Lizon et réflexion sur le devenir de l'ancienne école primaire de Pratz (une visite a été organisée sur place).

Organisation du service technique

Antoine PULICE présente aux conseillers les différentes missions accomplies par les agents du service technique : maintenance et entretien des équipements, de la voirie (nettoyage et curage), des espaces verts, des bâtiments (maçonnerie, plomberie, menuiserie et peinture), des réseaux d'eau et d'assainissement, appui logistique aux manifestations et événements festifs, et déneigement.

Le Maire informe l'assemblée qu'il va nommer Pierre-Luc PIRAT, responsable du service technique de la collectivité, à compter du 1^{er} août 2020.

AFFAIRES SCOLAIRES

Compte-rendu du conseil d'école de la maternelle du 23 juin 2020

Annie AROURI indique que l'effectif prévisionnel à la rentrée de septembre 2020 est de 67 élèves. La baisse du nombre d'élèves laisse présager une menace de fermeture de classe, malgré l'obligation de scolarisation des 3 ans. D'autre part, l'école maternelle dispose désormais d'un accès individuel à l'internet, indépendant de l'école élémentaire. L'équipe enseignante remercie vivement les services techniques pour leur implication dans la mise en œuvre du protocole sanitaire Covid-19.

Concernant l'école élémentaire, elle explique que les effectifs passeraient de 143 élèves en 2019 à 124 à la rentrée scolaire 2020. Les enseignants ont exprimé leur satisfaction suite à l'installation par la mairie de dix nouvelles fenêtres avec volets roulants dans les salles de classe de CE1/CE2 et de CM2.

Projet d'école numérique à l'élémentaire / rapport technique du SIEDEC du Jura

Annie AROURI informe les élus qu'un technicien du SIEDEC, en lien avec le référent numérique de l'Education nationale, a dressé - après visite sur site le 23 juin - un diagnostic technique sur le matériel informatique, d'impression et de projection de l'école élémentaire. Une première estimation financière pour la remise à niveau de l'établissement s'élève à 15 400 € T.T.C., dont 50 % de ce montant peuvent faire l'objet d'un co-financement de l'Etat au titre du « plan E.N.I.R. ». L'investissement porterait notamment sur l'acquisition de douze ordinateurs portables et d'un ordinateur pour renouveler l'équipement du bureau de la directrice.

Une réunion sera organisée à la rentrée avec les membres de la commission scolaire et les enseignants, afin de préciser les besoins.

CIVISME / MEDIATION

Compte-rendu de la commission médiation du 1^{er} juillet 2020

Alain JEANNIER relate aux conseillers les différents points abordés lors de la commission :

- état des lieux des actes de délinquance et d'incivilité, ainsi que des problèmes de voisinage et diverses nuisances (notamment à Lizon et à Pratz),
- rôle de la commission dans la vie quotidienne des habitants,
- communication en direction de la population pour l'informer de l'existence et du rôle de la commission (une note explicative de type « charte » sera publiée dans le prochain bulletin municipal),
- et réflexion pour la mise à disposition d'un local dédié aux jeunes ou un lieu de rencontre grand public.

COMMUNICATION

Compte-rendu de la commission communication du 24 juin 2020

Laurent PLAUT rend compte aux élus des sujets discutés lors de la commission :

- inventaire des supports de communication communaux,
- propositions de création d'une newsletter, d'un compte Facebook et d'une application smartphone,
- et préparation du prochain Lavans Zap (choix des articles et des illustrations), dont la distribution est prévue à la fin du mois d'août.

QUESTIONS DIVERSES

Mise en gérance de la licence débit de boissons de 4^{ème} catégorie

Le Maire rappelle au Conseil que la gérance de la licence de 4^{ème} catégorie avait été confiée en 2010 à Monsieur Michel VIARD, conseiller municipal. Ce dernier n'étant plus membre du conseil municipal, il y a lieu de confirmer la prolongation de cette mise en gérance.

Le Conseil Municipal décide de confier la gérance de la licence IV - pour une durée illimitée - à M. Michel VIARD domicilié à Lavans-lès-Saint-Claude, étant entendu que la Commune se réserve la possibilité de reprendre à tout moment la libre disposition de cette licence.

Point sur la situation de la Brasserie du Lizon

Rachel DA SILVA TEIXEIRA rappelle que la Brasserie du Lizon occupe les locaux de l'ancienne école de Lizon depuis trois ans par convention de location à titre précaire et moyennant un loyer mensuel de 800 €. Elle ajoute qu'à la date du 30 juin, la société a cumulé auprès de la Commune un arriéré de loyers impayés d'un montant de 14 874 €.

Après échanges avec les élus de Septmoncel-Les Molunes, il s'avère que la Brasserie du Lizon est également locataire d'un ancien gîte lieudit « La Vie Neuve », et qu'elle est débitrice de loyers et charges impayés.

Lors d'une réunion récente entre les maires et adjoints des communes Septmoncel-Les Molunes et de Lavans-lès-Saint-Claude, il a été décidé de mettre en œuvre une procédure conjointe face aux impayés de loyers constatés dans les deux collectivités.

Le Maire explique que la Brasserie du Lizon est propriétaire d'une licence IV acquise de M. Jean-Michel FERLISI à l'occasion de la cessation d'activité de l'Hôtel Le Lizon. Il propose d'acquérir la licence IV moyennant un prix de 7 000 € compensé par une extinction de la dette à concurrence de ce montant, et de convenir d'un rééchelonnement du solde sur une période de six mois (lissage jusqu'au 31 décembre 2020).

Le Conseil accepte d'acquérir la licence IV, pour la préserver sur le territoire communal, et ne pas perdre le montant de son prix, et de signer, avec la société Brasserie du Lizon et la Commune de Septmoncel, une convention tripartite définissant les modalités de cession de la Licence IV et de rééchelonnement de la dette sur six mois.

Désignation d'un correspondant défense

Le Maire invite les conseillers à procéder à la désignation du correspondant défense, dont les missions sont les suivantes : information et sensibilisation des administrés aux questions de défense et interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Le Conseil Municipal désigne Emmanuel MICHAUD, correspondant défense de la commune.

Proposition de conseillers volontaires pour la commission de contrôle des listes électorales

Le Maire demande aux conseillers de proposer au Préfet une liste de six noms parmi ses membres, dont trois seront retenus ultérieurement pour constituer la commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil propose, afin de constituer la commission de contrôle des listes électorales, les conseillers suivants : Alain DURAFFOURG, Sandrine DUTOIT, Jean-François MINY, Magali PHILIPPE, Antoine PULICE et Guillaume SAILLARD.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Jeudi 3 septembre 2020 à 19h00 en mairie principale.**

La séance est levée à 22H50.

Philippe PASSOT, maire



Guillaume SAILLARD, secrétaire de séance